

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2695)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

N° 438

AMENDEMENT

présenté par
M. Philippe Vigier

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 89 par la phrase suivante :

« Les capacités de combat de l'Armée de l'Air et de l'Espace seront augmentées de 10 % d'ici à 2035 avec un système de drones MALE antichar anti-robot convertibles pour attirer les anciens pilotes de chasse réservistes en compagnie aérienne et être prêt à repousser instantanément toute agression. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le retour d'expérience de l'Ukraine a démontré l'importance de la réserve et de la capacité de tir métrique anti-char, à distance de sécurité, du drone turc TB2 Bayraktar.

Le besoin pour la France est de disposer d'une capacité antichar antirobot projetable sans délai jusqu'à la frontière orientale de l'Europe et en capacité de revenir se poser sur sa base de soutien à l'issue de la mission.

Les limites de nos moyens d'aéro-combat actuels et prévus sont capacitaires : pour l'Armée de l'Air et de l'Espace en raison d'un effectif de pilotes de combat limité par le système de formation et une doctrine tournée principalement tournée sur l'attaque en profondeur avec un armement de précision décimétrique, et pour l'Armée de Terre en raison du rayon d'action limité à 400 km des hélicoptères Tigres faisant preuve d'une précision métrique.

Pour dépasser ces limites et ainsi augmenter les capacités de combat de l'Armée de l'Air et de l'Espace de 10% en 2035, cet amendement propose de soutenir le développement de drones de combat convertibles, dont le coût total du projet avoisine le prix d'un Rafale F5.

L'adoption de cet amendement sera sans impact sur le budget prévu par la loi de programmation militaire en cours mais permettra de convaincre des investisseurs privés de soutenir le développement de ces drones de combat convertibles.

Le développement de ce matériel convertible permettra d'attirer et de fidéliser dans la réserve, d'anciens pilotes de combat aujourd'hui employés dans des compagnies aériennes civiles, en leur permettant d'effectuer une vingtaine d'heures de vol par an sur cet aéronef convertible au profit des forces actives - missions de surveillance ou de plastronage - contre l'entraînement et la qualification sur simulateur de combat pour cet appareil dans sa version drone.

Il convient de préciser que le coût et la durée de cette formation au pilotage de ce drone convertible est bien moindre que pour un avion de combat.

Il est à noter le besoin de prévoir un poste de pilotage sécurisé en temps de guerre.

Le projet a été déjà présenté à l'état-major de l'Armée de l'Air et de l'Espace le 26 mars 2026. Des observations ont été formulées et ont été prises en compte.